

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

**SUBVENTION POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DE LA NAVETTE DES
CRETES 2018**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 4 725 € au Parc Naturel des Ballons des Vosges pour les actions d'information et de communication de la Navette des Crêtes au titre de 2018 et d'approuver la convention cadre de partenariat 2018.
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 6 juin 2018.

I. La Navette des Crêtes – Passeport pour la Grande Crête des Vosges

La Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte des patrimoines des Vosges.

Elle vise à développer une offre de découverte du Massif des Vosges, en particulier de la Grande Crête des Vosges, pour le grand public mais également pour la clientèle touristique locale ou de séjour.

Pour cela, les territoires proposent des produits touristiques adaptés (balades pédestres, circuits ou VTT...) aux départs des arrêts de la navette sur la route des crêtes, dans un objectif de commercialisation.

Cette action s'inscrit pleinement dans un programme plus global de valorisation touristique de la route et des sentiers des crêtes conduit par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et destiné à créer une richesse économique pour les prestataires touristiques de la crête comme pour les vallées environnantes.

Ce projet, animé par le PNRBV, réunit en tant que partenaires et financeurs 12 intercommunalités (Communautés d'agglomération de Colmar, Mulhouse, Saint-Dié des Vosges et Epinal, Communautés de Communes du Val d'Argent, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de la Région de Guebwiller, de Thann-Cernay, de la Vallée de Saint-Amarin, de la Porte des Vosges méridionales, des Hautes Vosges), l'Etat

(FNADT), la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin ainsi que 10 offices de tourisme, ces derniers contribuant au développement de l'attractivité du produit.

Bilan de la saison 2017 :

Les 10 jours de fonctionnement ont enregistré 6 805 voyages (dont 4 613 pour la seule navette sommitale), 145 transports de vélos réservés et 9 243 € de recettes d'exploitation.

La circulation des voitures a diminué (4 200 véhicules en moins), correspondant à 35 000 m² de véhicules à stationner.

Sur les liaisons, presque 4 tonnes de CO² n'ont pas été produites grâce au dispositif et à l'efficacité énergétique de l'autocar.

La saison 2017 représente 900 heures de travail effectif dont 95 % de temps dédié au service.

La saison 2018 :

Cette opération a été présentée en Comité Interrégional de Programmation de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges le 14 juin dernier.

La navette circulera 10 jours entre le 8 juillet et le 19 août 2018, les dimanches et certains mercredis, soit aux dates suivantes :

- Juillet : 8, 15, 22, 29,
- Août : 1, 5, 8, 12, 15, 19.

Le PNRBV est maître d'ouvrage de l'opération pour la communication et les lignes des mercredis et dimanches sur la route des crêtes. Il prend en charge l'organisation des lignes et de la navette, véritable outils du développement touristique et économique du territoire.

II. La participation financière du Département du Haut-Rhin au dispositif

Pour 2018, le budget prévisionnel globale de l'action de la Navette des Crêtes s'élève à 97 702 € TTC.

Au titre de sa compétence tourisme, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour participer au financement des actions d'information et de communication qui comprennent :

- l'impression du passeport en 25 000 exemplaires ainsi que leur acheminement dans les offices de tourisme,
- l'impression de 220 affiches de promotion (et livraison auprès des offices de tourisme),
- l'impression des 177 exemplaires des affiches horaires,
- la rédaction de textes de promotion et leur diffusion.

Le montant de ces actions est plafonné à 15 758 € TTC. Le Département du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 4 725 €, le solde de 11 033 € étant apporté par la Région Grand Est.

La partie transports représentera 81 944 € et sera financée par la Région Grand Est, l'Etat et les 12 intercommunalités.

Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

Financeurs	Clés de répartition (% du BP 2018)	Participation prévisionnelle (€ TTC)
Etat (Massif FNADT)	20,5	20 000
Intercommunalités	44,6	43 579
Région Grand Est	19,3	18 846
Recettes d'exploitation	10,8	10 552
Département du Haut-Rhin	4,8	4 725
TOTAL	100	97 702

Pour mémoire, le Département est intervenu en 2017 à hauteur de 4 500 €.

A noter enfin que l'offre de mobilité sur la Navette des Crêtes fait l'objet d'une réflexion afin de pérenniser et d'étendre le dispositif. Elle sera bâtie sur la base d'un schéma directeur des mobilités sur la route des crêtes dans lequel elle s'intégrera. L'étude préalable à ce schéma (financée par l'Etat (Massif) et la Région Grand Est) s'est achevée en mars 2018.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors de la DM1 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 4 725 € au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour les actions d'information et de communication de la Navette des Crêtes au titre de 2018. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un appel de fonds,
- d'approuver la convention cadre de partenariat 2018 jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 65735, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT